

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET DE FERME AGRIVOLTAÏQUE GREENLIGHT VALOIS À ROSIÈRES / VERSIGNY

OUVERT LE 06/09/2024 À 09 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 09/10/2024 À 17 HEURES

CONTRIBUTION

[Retour à l'accueil](#)[Retour aux contributions](#)

Tim Abady - Montcuq-En-Quercy-Blanc - 17/09/2024 13h01 - Registre numérique

> 2 PIÈCES JOINTES

UNE CONTRE VÉRITÉ IMPORTANTE S'EST GLISSÉE DANS L'INTRODUCTION DE L'ENQUÊTE.

Bonjour M. GIAROLI,

Nous attirons votre attention et celle du public sur le fait qu'une contre vérité importante s'est glissée dans le site du Régistre Numérique dans l'introduction fournie par les promoteurs de cette enquête publique.

L'introduction indique : «Le 9 avril, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a rendu un avis conforme favorable, suivi de celui de l'Autorité Environnementale (MRAE).»

L'introduction donne l'impression que l'autorité environnementale, la MRAE, a donné un avis favorable au projet. CE N'EST PAS LE CAS, il est trompeur et faux.

La fonction de la MRAE n'est pas d'approuver ou de désapprouver un projet. Comme ils l'indiquent dans leur réponse à notre interrogation sur ce point :

«Les avis ne portent pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet.» 19/08/2024, 14:24

Pour instruire d'avantage votre enquête, nous joignons une copie de la trame de la correspondance pertinente entre notre association Environnement Juste et le Président de la séance MRAE : Philippe GRATADOUR et copie du Relevé de décisions de la séance MRAE du 16 avril 2024 comme preuve de notre affirmation.

Nous pensons que le texte d'introduction doit être corrigé immédiatement et nous posons la question :

Combien d'autres éléments de ce vaste dossier sont également - disons - « erronés » ?

> 2 PIÈCES JOINTES

- [cr_mrae_240416.pdf](#)
- [Trame corres AEJ Philippe GRATADOUR, Rosieres et Versigny \(60\).pdf](#)

[Signaler un contenu illicite](#)[< Précédent](#)[Suivant >](#)[Retour à l'accueil](#)[Retour aux contributions](#)

Siège de l'enquête: Mairie de Versigny - 125 Rue Jacques de Kersaint 60440 Versigny

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant pendant toute la durée de l'enquête à l'éditeur du registre dont les coordonnées figurent dans la page mentions légales.